



COMMUNE DE GLAIGNES

DÉPARTEMENT DE L'OISE

ARRONDISSEMENT DE SENLIS

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2026

PROCES VERBAL

Séance du Conseil Municipal
du 17 juin 2026 à 18h30,
réuni à la Mairie,
sous la présidence de
Madame Marie-Paule TARDIVEAU, Maire

Conseillers en exercice	:	11
Conseillers présents	:	11
Nombre de pouvoir	:	0
Nombre de votants	:	11

Date de convocation : 10 juin 2026

Étaient présents :

Marie-Paule TARDIVEAU, James MARTIN, Françoise RAYSSIER, Patrice MAIELLO, Bernard GAY, Catherine ISAAC, Lionel WARLOT, Marie-Josèphe LAHAYE, Natacha PICARD, Romain ODENT, Olivia FOUQUET.

Était absent excusé :

Néant

Est désignée secrétaire de séance :

Françoise RAYSSIER

Madame le Maire ouvre la séance et soumet au Conseil municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du mercredi vingt-neuf avril deux mil vingt-six.

Le procès-verbal, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- Convention avec la SPA
- Association des Gosses de Crépy
- Création d'un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine – consultation du public
- Informations diverses

DÉLIBÉRATION 2026 / 024 : CONVENTION SPA – SERVICE DE FOURRIÈRE ANIMALE

Le Maire rappelle qu'il est responsable de la lutte contre la divagation animale sur le territoire communal et qu'il appartient à la commune de disposer d'un service de fourrière pour l'accueil et la garde des chiens et chats errants.

La commune de Glaignes ne disposant pas de fourrière animale communale ou intercommunale, ce service est assuré par la Société Protectrice des Animaux (SPA) de Compiègne.

Le Maire présente au Conseil municipal le nouveau contrat de prestation de service de fourrière animale proposé par la SPA pour la période du **1er janvier 2027 au 31 décembre 2027**, renouvelable annuellement jusqu'au 31 décembre 2030.

En contrepartie des prestations assurées par la SPA, la participation communale est fixée à **1,42 € TTC par habitant pour l'année 2027**, le nombre d'habitants retenu étant celui de la population municipale INSEE en vigueur au 1er janvier 2027. Le tarif est fixé à **1,48 € en 2028, 1,54 € en 2029 et 1,60 € en 2030**.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les termes du contrat de prestation de service de fourrière animale avec la SPA de COMPIÈGNE ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le contrat ainsi que tout document s'y rapportant ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

DÉLIBÉRATION 2026 / 025 : ADHÉSION A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2026 AVEC L'ASSOCIATION « LES GOSSES DE CRÉPY »

Le Conseil municipal de GLAIGNES,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention de partenariat 2026 proposé par l'association Les Gosses de Crépy relatif à l'accueil de loisirs des enfants de la commune durant les vacances estivales 2026 ;

Considérant que le Conseil municipal a pris connaissance du projet de convention de partenariat 2026 proposé par l'association Les Gosses de Crépy ;

Considérant qu'après examen du projet de convention, le Conseil municipal considère que les conditions financières de participation de la commune ne sont pas en adéquation avec les besoins recensés sur le territoire communal ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE DE :

- **REJETER** le projet de convention de partenariat 2026 proposé par l'association Les Gosses de Crépy relatif à l'accueil de loisirs des enfants pendant les vacances estivales 2026.
- **AUTORISER** Madame le Maire à notifier la présente décision à l'association Les Gosses de Crépy et à accomplir toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Demande d'autorisation environnementale – Projet de création d'un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine

Madame le Maire présente au Conseil municipal la demande d'autorisation environnementale déposée par la **SCEA des Merisiers**, relative à la création d'un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine sur le territoire de la commune de Rocquemont.

Dans le cadre de la consultation du public en cours, du **13 avril au 13 juillet 2026**, il est précisé que l'un des trois emplacements envisagés pour la réalisation du forage est situé sur le territoire de la commune de Glaignes, à proximité de la limite communale avec Rocquemont.

Après présentation du dossier, le Conseil municipal souhaite recueillir l'avis du SAGEBA avant de se prononcer sur ce projet.

Le Conseil municipal prend acte de cette présentation.

INFORMATIONS DIVERSES

➔ Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Lors de sa séance du 29 avril 2026, le Conseil municipal a, par délibération n° 2026/023, arrêté une liste de vingt-quatre personnes proposées à la Direction départementale des Finances publiques de l'Oise en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

À la suite de cette proposition, la Direction départementale des Finances publiques de l'Oise a désigné les membres de la commission, répartis comme suit :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Mme BARDAY Natacha	M. BOUTIER Daniel
Mme BOURDEL Émilie	M. DUCHÉ Marc
Mme DUPONT Jocelyne	M. ODENT Romain
M. LORILLÈRE Gilles	Mme SEVEZEN Martine
Mme SENT Isabelle	M. THIRIOT Joël
M. SUSSET Roland	Mme WERTHEIMER Monica

→ Micro-crèche

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'exploitant **CALINS DOUDOU** a obtenu, le 16 juin 2026, l'autorisation nécessaire à l'ouverture et à l'exploitation de la micro-crèche.

L'ouverture de l'établissement est prévue le **17 août 2026**.

→ Dates à retenir

- 20.06.2026 : Triathlon des Fêtes
- 02.09.2026 : Inauguration de la Micro-Crèche

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 H 10.

La Secrétaire

Françoise RAYSSIER



Le Maire

Marie-Paule TARDIVEAU

